



Compte rendu de la Réunion de Conseil Municipal du 29 Mars 2016

L'an deux mil seize, le vingt-neuf du mois de Mars à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de Beaucé, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAGRÉE, Maire de la Commune de Beaucé, dûment convoqués le vingt-trois Mars deux mil seize.

Présent(s) : LAGRÉE Jean-Louis ; IDLAS Stéphane ; CHEFTEL Chantal ; JOUAULT Pierre-Yves ; BROSSAULT Brigitte ; PERDRIEL Jeannine ; BERHAULT Pierre ; JEDRECIK Joëlle ; BOURACHAUD Cédric ; CREIGNOU Louis ; PATREL Christelle ; JEUSSELIN André ; VIRET Nadia ; JEUSSELIN Noël-Alexis.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Néant

Absent excusé : M-S. MACÉ.

Absent non excusé : Néant.

Le secrétariat a été assuré par : Monsieur Stéphane IDLAS.

Le procès-verbal de la séance du 8 Mars 2016 n'ayant fait l'objet d'aucune observation ou remarque particulière, celui-ci est approuvé.

0129032016 : Vote du budget de voirie 2016.

Monsieur le Maire, directement concerné en tant que Président du Syndicat de Voirie, ne prend pas part au débat ni au vote.

Monsieur l'Adjoint à la voirie présente le budget qui pourrait être retenu pour l'exercice 2016, lequel se résume de la manière suivante :

Section de fonctionnement

frais de travaux	24 778.14 €
frais de gestion (dont régularisation 2014 14 373.42 €)...	<u>52 825.11 €</u>
TOTAL	77 603.25 €

Section d'investissement

total des travaux prévus	41 952.00 €
dont il convient de déduire les sommes suivantes :	
⇒ reprise du reliquat de l'exercice 2015	- 837.73 €
⇒ récupération de la T.V.A. de l'exercice 2014 ...	- 3 600.00 €
Et d'ajouter le remboursement de capital d'un prêt du Syndicat	<u>+ 3 050.00 €</u>
TOTAL	40 564.27 €

Formant un total de 118 167.52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition du budget de voirie qui vient de lui être présentée.

0229032016 : Attribution des subventions 2016.

Monsieur l'Adjoint chargé du domaine associatif, rend compte du travail effectué par la Commission dans le domaine des subventions susceptibles d'être allouées en 2016, lesquelles sont réparties en quatre catégories. Chacune des propositions a été basée sur le dossier financier présenté ainsi que sur les actions envisagées.

Il tient tout d'abord à rappeler quelques critères indiqués par le code général des collectivités territoriales (CGCT) :

- *la subvention doit répondre à un besoin financier de l'association pour assurer son fonctionnement. L'aide ne doit donc en aucune façon contribuer à une capitalisation de sa trésorerie.*
- *l'activité de l'association doit être non lucrative.*
- *les subventions aux associations doivent être d'intérêt local.*

Il est par ailleurs indiqué que la base retenue pour le calcul de la D.G.F. en 2016, à savoir 1 348 habitants, pourrait être appliquée aux participations calculées selon le nombre d'habitants.

Directement impliquées dans des Associations ou Structures susceptibles de recevoir une aide de la Commune, les personnes suivantes ne prennent pas part au vote : Monsieur IDLAS pour l'O.C.A.S. et Madame CHEFTEL pour Beucé Animation et l'Association Culturelle et Sportive et le Comité de Gestion du plan d'eau communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les aides suivantes au titre de l'exercice 2016 :

Associations	Siège Social	Attribution (en €)
U.N.C. / A.F.N. / Soldats de France	Maison des Associations rue de Paris 35133 Beaucé	300.00
Comité de gestion du plan d'eau communal	12 Résidence des Vertes Rives 35133 Beaucé	300.00
C.L.P.E. de l'école publique de Beaucé	Ecole publique 2 rue de Paris 35133 Beaucé	500.00
Foot-ball Club Sud Fougerais	Mairie de Luitré 14 rue de Normandie 35133 Luitré	1 000.00
Association sportive et culturelle	Maison des Associations rue de Paris 35133 Beaucé	155.00
Chorale Saint Martin	Maison des Associations rue de Paris 35133 Beaucé	155.00
Groupement des Jeunes du Bocage Fougerais	Salle Olympie 1 allée des acacias 35133 Beaucé	(1.80 € x 1348 h) 2 426.40
Club de modélisme de Beaucé	Maison des Associations rue de Paris 35133 Beaucé	500.00
Club du Muguet	Maison des Associations rue de Paris 35133 Beaucé	200.00
C.L.S.H. Luitré Familles Rurales	7 rue du Vendelais 35133 Luitré	11 €/enf/jour
Centre de loisirs de fougères	Hôtel de Ville 35301 Fougères	5 €/enf/demi-journée
C.L.S.H. Laignelet/Landéan/Le Loroux	Mairie 32 Avenue du Maine 35133 Laignelet	11 €/enf/jour
Eaux Rivières Bretagne	Venelle de la Caserne 22200 Guingamp	50.00
C.L.I.C. (Ass. CAUDEHM)	3 Avenue de Normandie 35300 FOUGERES	(0.28 € x 1348 h) 377.44
A.D.M.R.	6 Avenue de Bretagne 35133 Fleurigné	(1€ x 1348 h) 1 348.00
O.C.A.S.	Mairie, 15 Rue du Relais 35133 La Chapelle Janson	(2.70 € x 1 348) 3 639.60
ATD Quart monde	Maison quart monde 21 passage des carmelites 35000 Rennes	100.00
Prévention routière	Parc Activités la bretèche Av. St Vincent 35760 Saint Grégoire	100.00
Association française des sclérosés en plaques		200.00
Rêve de Clown Bretagne	2 rue du Puits 56520 GUIDEL	200.00
	Total des subventions attribuées (hors CLSH)	11 551.44

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

0329032016 : Vote du budget communal et annexe et des taux d'imposition 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé fait par Monsieur le Maire d'où il résulte que les dépenses prévues au budget 2016 s'élèvent à **1 511 703.32 €** réparties ainsi :

- dépenses de fonctionnement **1 080 151.64 €**
- dépenses d'investissement..... **431 551.68 €**

Ces dépenses sont couvertes par les recettes suivantes :

- recettes de fonctionnement	628 613.64 €
- recettes d'investissement.....	<u>431 551.68 €</u>
formant un total de.....	1 060 165.32 €

d'où une différence de **451 538 €** qu'il est proposé de couvrir à l'aide des impositions complémentaires prévues à l'article 7311, d'où un total des recettes de **1 511 703.32 €**.

De ce fait, les taux d'imposition communaux, restent identiques à l'année 2015, soit :

- Taxe d'habitation.....	16.63 %
- Foncier bâti.....	18.60 %
- Foncier non bâti.....	47.22 %

Après s'être assuré que tous les crédits prévus au budget étaient nécessaires au bon fonctionnement des services communaux, et à l'exception d'un membre de l'assemblée qui s'abstient, le Conseil Municipal vote les ressources indiquées ci-dessus, destinées à faire face aux dépenses.

D'autre part, il est décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2015 à hauteur de **190 392.25 €** à la section d'investissement.

0429032016 : Budget d'assainissement 2016.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016 d'assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant total de **134 571.07 €** en section d'exploitation, et à **84 711.95 €** en section d'investissement, formant ainsi un budget total s'élevant à **219 283.02 €**.

Après en avoir délibéré, le budget est approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal.

D'autre part, il est décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2015 à hauteur de **7 377.15 €** à la section d'investissement.

0529032016 : Décision budgétaire modificative.

Lors de la préparation du budget 2016, une dépense exceptionnelle effectuée à l'article 678 pour le remboursement d'une inscription erronée au niveau des T.A.P., n'a pas été prise en compte.

Par conséquent, il y a lieu de procéder à la régularisation qui s'impose en procédant à la modification budgétaire suivante :

Article 678	+ 15.00 €
Article 6283	- 15.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

0629032016 : Assainissement – remboursement des renouvellements non réalisés par la Nantaises des Eaux Services au titre de l'ancien contrat.

L'ancien contrat d'affermage de la Nantaise des Eaux Services étant arrivé à son terme le 31 Décembre 2015, la liste des équipements initialement prévus mais non renouvelés sur le site de la station d'épuration, fait apparaître un montant total de **12 150.00 €** h.t. hors actualisation :

Equipements	Quantité	Date contractuelle	Valeur contractuelle (€)
Ancien silo à boues/agitateur	1	2012	2 000.00
Traitement des boues/débimètre traitement EH	1	2008	800.00
Traitement des boues/pompe doseuse 1	1	2010	700.00
Traitement des boues/pompe gaveuse	1	2010	2 000.00
Traitement des boues/pompe alimentation	1	2012	2 000.00
Poste égouttures/sonde ultrasons	1	2008	400.00
Clarificateur/pompe d'extraction	1	2010	1 950.00
Clarificateur/potence acier galva	1	2010	300.00
Fosse à flottants/pompe à flottants PCM	1	2008	1 400.00
Bassin aération/clapets sur surpresseur (2)	1	2015	150.00
Poste de relevage de tête/sonde à ultrasons	1	2008	450.00
Total non réalisé			12 150.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande que la Nantaise des Eaux Services procède au remboursement des renouvellements non réalisés, après actualisation à mi-contrat (1^{er} janvier 2011) du montant de 12 150 € selon le coefficient de 1.0860, soit un total de 13 195.00 €.

0729032016 : Mise en accessibilité et rénovation de la salle polyvalente – mission architecte.

La mise en accessibilité et la rénovation de la salle polyvalente a donné lieu lors des séances de Conseil Municipal des 31 Mars 2015 et 22 Décembre 2015 à l'attribution de 3 missions auprès du Cabinet LAURENT et Associés, à savoir (montants exprimés en h.t.) :

- Mission 1 Diagnostic	500.00 €
- Mission 2 Etude de faisabilité	1 300.00 €
- Mission 3 Dossier A.P.D.....	<u>1 500.00 €</u>
représentant un total de.....	3 300.00 €

Par délibération en date du 28 janvier 2016, le projet global pour la mise en accessibilité ainsi que la modernisation des locaux a été adopté.

S'agissant d'un dossier assez lourd qui s'échelonne sur plusieurs exercices, il semble judicieux de confier la mission complète au Cabinet LAURENT et Associés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'abroger la délibération du 22 Décembre 2015 confiant les missions 2 *Etude de faisabilité* et 3 *Dossier A.P.D.* au Cabinet LAURENT et Associés pour un total de 2 800.00 € h.t.

- de confier au Cabinet LAURENT et Associés la mission complète suivant base loi MOP, soit 7.5 % du montant des travaux h.t., soit un total des honoraires s'élevant à 10 950.00 € h.t.

0829032016 : Remplacement de rideaux à l'école.

Dans trois classes situées à l'étage de l'école publique René Guy Cadou, le remplacement des rideaux doit être effectué en raison de leur vétusté.

Sollicités par la Commission en charge des bâtiments, les établissements PINTO et Fils proposent la fourniture et la pose de rideaux classés M1, lavables et manipulables à l'aide de lance-rideaux. Une option « tissu nocturne occultant » est possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition des établissements PINTO et Fils pour un montant total de 4 027.83 € t.t.c., comprenant une plus-value de 452.09 € t.t.c. pour l'option « tissu nocturne occultant ».

La dépense correspondante sera effectuée sur la section investissement.

0929032016 : Remplacement de radiateurs dans les locaux scolaires.

Deux radiateurs doivent être remplacés dans les locaux scolaires, engendrant des modifications au niveau de la plomberie.

L'estimation des Ets POMMEREUL s'élève à 1 179.95 € t.t.c. pour la fourniture et la pose de ces équipements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition, et autorise Monsieur le Maire à délivrer l'ordre de service.

1029032016 : Réfection des terrains de foot-ball.

Monsieur le Maire rappelle que d'importants travaux de réfection avaient été réalisés sur les deux terrains de football il y a quelques années. Leur maintien en état nécessite dès cette année l'intervention d'une entreprise spécialisée pour leur régénération.

Par conséquent, l'Entreprise MASSART a été sollicitée afin d'obtenir une offre, laquelle s'établit à 4 788.23 € t.t.c. pour le décompactage du sol, le regarnissage avec scarification et la fourniture de graines. Il est précisé que le défeutrage et le ramassage des déchets seront assurés par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour l'exécution des travaux

proposés selon le devis qui vient d'être présenté, et autorise Monsieur le Maire à délivrer l'ordre de service à l'Entreprise MASSART.

1129032016 : Déclassement et aliénation du chemin rural de « la chaudronnerais » situé entre la RN 12 et la rue de la chaudronnerais, et désignation du Commissaire Enquêteur.

La voie desservant le Village de « la chaudronnerais » depuis la R.N. 12 est bordée de part et d'autre par les activités des Établissements MASSON Bois et Matériaux. Par courrier en date du 9 Mars 2016, Monsieur Loïc MASSON le gérant, a confirmé la demande qu'il avait formulée antérieurement concernant sa volonté d'inclure l'emprise de ce chemin dans l'enceinte de son Entreprise.

En contrepartie, les Établissements MASSON Bois et Matériaux réaliseraient une nouvelle voie de circulation dans le prolongement de la Rue de « La Chaudronnerais », jusqu'à la R.N. 12 conformément au PLU.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 Novembre 2011, le Conseil Municipal avait émis un accord de principe sur cette question.

Monsieur le Maire expose le plan lié au projet.

Pour cela, conformément aux décrets n° 76-921 du 8 Octobre 1976 et n° 2015-955 du 31 Juillet 2015, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la Commune dans les conditions de forme et de procédure de l'enquête préalable au déclassement, à l'ouverture et au déclassement des voies communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de déclasser du domaine public le chemin rural de « La chaudronnerais » situé entre la R.N. 12 et la rue de « la chaudronnerais ».
- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du bien considéré, en application des décrets n° 76-921 et n° 2015-955 précités, du 17 Juin 2016 au 4 Juillet 2016.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre l'arrêté qui s'impose, en nommant le Commissaire Enquêteur qui sera chargé de ce dossier.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.
- de faire supporter par les Etablissements MASSON Bois et Matériaux l'intégralité des frais se rapportant à cette affaire.
- d'organiser une réunion de quartier avant l'ouverture de l'enquête afin d'informer les riverains sur la teneur du projet.

Le Conseil Municipal insiste sur le fait que le déclassement et l'aliénation du chemin considéré ne seront effectués qu'à partir du moment où la voie à créer sera achevée, utilisable, et l'ensemble des travaux y étant liés, validés par la Commune.

1229032016 : Informatique école.

Selon une estimation fournie par SIMECO en charge de la maintenance du parc informatique de la Commune, la fourniture d'une unité centrale s'élève à 468.00 € t.t.c.

D'autre part et selon des informations provenant des services de l'inspection de l'éducation nationale il existerait un projet d'achat subventionné à 50% de *classes mobiles numériques tablettes* lié au lancement des nouveaux programmes. D'après l'Inspecteur, une enveloppe de 4000 € serait à prévoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de procéder au renouvellement de 2 unités centrales à l'école publique, selon les priorités qui seront indiquées par SIMECO.
- Demande que Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription soit

saisi afin d'obtenir toutes informations utiles quant au projet d'achat subventionné de « classes mobiles numériques tablettes ».

Création d'une Maison des Assistantes Maternelles (M.A.M.).

Monsieur l'Adjoint en charge du domaine associatif, indique que l'Association « graine de malice » ayant son siège social 4 rue de Bretagne à Beaucé, vient d'être fondée.

Cette association a pour but :

- d'aider à la création et au fonctionnement de la Maison d'Assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s nommée MAM Graines de Malice et de mettre à la disposition de celle-ci des locaux entièrement dédiés à l'accueil des jeunes enfants.

- de recueillir des fonds permettant l'installation de la maison d'assistant(e)s maternel(le)s, l'achat de matériel de puériculture et la mise en place de projets liés à la petite enfance.

L'ouverture de la MAM est prévue en Septembre 2017.

Le Conseil Municipal émet un accord de principe pour :

- contribuer financièrement au fonctionnement de cette structure lorsqu'un budget prévisionnel pourra être présenté.
- Le prêt de mobiliers ou matériels divers.
- La cession gracieuse de matériels communaux réformés.

Sécurité Routière.

A propos de la traversée de l'agglomération par la RN 12, un débat s'engage sur les possibilités d'amélioration de la sécurité routière, laquelle dépend essentiellement de la vitesse des usagers sur cette voie.

Suite aux récents accidents s'étant déroulés au niveau de l'école publique, le radar pédagogique mis en place provisoirement a permis de constater qu'il avait pour effet d'inciter les automobilistes à ralentir. Par conséquent, le Conseil Municipal admet que l'installation par les services de l'État d'un radar automatique solutionnerait en partie le problème de la vitesse dans le bourg.

Par conséquent, Monsieur le Maire est chargé d'interpeller Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Fougères-Vitré à ce propos.

Concours cantonal des maisons et des fermes fleuries.

A l'occasion du Comice Agricole qui se déroulera à Laignelet le 27 Août 2016, la Société d'Agriculture du Canton de Fougères Nord a décidé de renouveler le concours cantonal des maisons et fermes fleuries dont ce sera la 10^{ème} édition.

A cet effet, les Communes du Canton sont invitées à désigner un responsable.

Mesdames Jeanine PERDRIEL et Chantal CHEFTEL représenteront la Commune de Beaucé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la réunion close à 23 h 00.

Jean-Louis LAGRÉE

Stéphane IDLAS

Chantal CHEFTEL

Pierre-Yves JOUAULT

Brigitte BROSSAULT

Jeannine PERDRIEL

Pierre BERHAULT

Joëlle JEDRECIK

Cédric BOURACHAUD

Marie-Stéphane MACÉ
(absente excusée)

Louis CREIGNOU

Christèle PATREL

André JEUSSELIN

Nadia VIRET

Noël-Alexis JEUSSELIN